

FORMATION PROFESSIONNELLE

LES ÉLUS DES CSE DOIVENT ÊTRE ASSOCIÉS

La CGT exige une information complète et identique pour tous les acteurs de la formation professionnelle

Le 7 octobre 2026, la commission emploi et formation du CSEC a examiné une nouvelle organisation pour les plans de développement des compétences.

Lors de cette commission, nous avons appris que les **élus des CSE d'établissements ne seront pas invités** aux temps d'information sur le sujet organisé en régions, malgré l'engagement pris par l'APF Fh en juin 2026.

Une réorganisation engagée depuis 2025

29 octobre 2025 :

la commission emploi et formation du CSEC participe à un audit sur la formation demandée par APF France handicap.

9 mars 2026 :

la restitution de cet audit confirme une organisation complexe et parfois incompressible pour les acteurs de la formation continue en interne mais aussi pour les salariés.

Par ailleurs l'un des objectifs annoncés consiste à clarifier les rôles et les responsabilités de toutes les personnes intervenant dans la formation, mais aussi un projet de mutualisation des plans de développement des compétences de l'ensemble des structures d'APF Fh.

Les élus CGT de la commission ont demandé alors que les élus des CSE d'établissements, absents du dispositif présenté, soient associés à cette nouvelle organisation. La direction répond favorablement à cette demande.

Début octobre 2026 :

des formations sont déployées dans toutes les régions, mais les élus des CSE d'établissements n'y sont pas invités.



Pourquoi les élus des CSE doivent être associés à cette formation ?

Les élus des CSE ont toute leur place dans le suivi de la formation professionnelle, notamment dans le cadre des consultations sur les orientations stratégiques, la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi, ainsi que sur le plan de développement des compétences (articles L. 2312-1 et L. 2312-24 du Code du travail).



Il est utile de rappeler que les fonds versés par notre employeur à la l'OPCO représentent un pourcentage de la masse salariale brute, c'est-à-dire de notre rémunération. Pour cela ces fonds nous appartiennent aussi.



Le dialogue social suppose que les représentants des salariés et des employeurs disposent des informations nécessaires pour exercer pleinement leurs responsabilités. Exclure les élus des CSE d'établissements des séances de formation contredit cet impératif.



Nos exigences

- **ASSOCIER IMMÉDIATEMENT LES ÉLUS DES CSE d'établissements aux séances de formation** sur la nouvelle organisation.
- **Garantir le même niveau d'information** à tous les acteurs de la formation.



Notre appel aux élus CGT des CSE d'établissements

Tant qu'APF France handicap n'aura pas associé tous les acteurs de la formation, y compris les élus des CSE d'établissements, nous demandons **aux élus CGT de ne pas participer à la consultation sur les plans de formation des établissements ou, si celle-ci est maintenue, d'émettre un avis motivé défavorable.**



**MÊME INFORMATION,
MÊMES DROITS POUR TOUS !**